

Le SNES-FSU : la force du Collectif !



SNES CLERMONT

Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND

04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu

<https://clermont.snes.edu>



L'année scolaire qui se termine aura été pour l'ensemble des personnels usante à tous points de vue. Les ordres et les contre-ordres, les changements de protocole, l'enseignement hybride, le renvoi au local, la nécessité de travailler masqué, les changements incessants de salles, ont largement contribué à cet épuisement professionnel.

Et pourtant cela n'a pas empêché JM Blanquer de s'obstiner dans un mépris éhonté vis-à-vis des correcteurs et jurys (philo, EAF, Grand oral, BTS) dont certains ont dû cumuler épreuves écrites et orales sur la même période, des enseignants de collège auxquels il a dénié le moindre aménagement du DNB, des enseignants en service partagé, comme les TZR ou les non-titulaires, contraints d'assurer leurs cours tout en étant de correction ou de jury, des CPE et des PsyEN systématiquement ignorés, des AESH et des AED maintenus dans la précarité. Des conditions de travail dégradées pour toutes et tous, sans le moindre début de reconnaissance...

Car, en effet, les conclusions du « Grenelle », loin d'annoncer la « revalorisation historique » promise par Blanquer, sont porteuses d'une dénaturation profonde de nos métiers et d'une souffrance au travail accrue chez les personnels qui, après tant de mois d'efforts, n'en peuvent plus de ces politiques éducatives mortifères : développement de hiérarchies intermédiaires en appui des personnels de direction, augmentation des heures supplémentaires, accroissement de l'autonomie des établissements, formation hors temps de service, rémunération au mérite, remplacements au pied levé, etc.

Le SNES-FSU, aux côtés des personnels tout au long de cette année, s'oppose à ces projets néfastes et continue de revendiquer une réelle revalorisation pour tous, sans contreparties, qui passe par le dégel de la valeur du point d'indice et la reconstruction des grilles indiciaires. Il appelle les personnels à se réunir en heure d'info syndicale à la rentrée pour construire une mobilisation massive pour un collectif budgétaire, des recrutements permettant de réduire les effectifs par classe, l'abandon des réformes Blanquer et de la Fonction publique qui attaquent nos statuts.

D'ici-là, excellentes vacances bien méritées à toutes et tous !

Fabien Claveau, Marc Bellaigue, co-secrétaires académiques
Claire Chartrain Lacombe, Abdoul Faye,
Philippe Leyrat, secrétaires académiques adjoints

La section académique du SNES-FSU fermera ses portes mardi 13 juillet ;

Permanence stagiaires par mail tout l'été ;

Les mails seront relevés régulièrement pendant les vacances ;

Reprise des permanences vendredi 27 août.

CLERMONT-FD CDIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bulletin n° 192

S
O
M
M
A
I
R
E

Permanences du SNES-FSU Clermont

du mardi au jeudi de 14 h à 17 h

ou sur rendez-vous

à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand

Page 1 : Edito

Page 2 : bacatastrophe et Grenelle de l'Education

Page 3 : mutations, TZR, promotions

Page 4 : CPE, PsyEN, AED

Page 5 : non-titulaires, AESH

Page 6 : contractuels alternants, retraités

Page 7 : répression anti-syndicale

Page 8 : le SNES dans l'académie, résultats des élections



Grand oral

Cette épreuve, totem de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat, a été maintenue alors que la crise sanitaire en a profondément détérioré les conditions de préparation : un troisième trimestre de première chamboulé, le passage à l'hybride dès le mois de novembre dans certains lycées et/ou en demi-groupe puis le passage à l'école à distance.

L'organisation différente d'un lycée à l'autre a entraîné une réelle rupture d'égalité devant l'examen. Les élèves supposés préparer le Grand Oral sur deux années de cours de spécialités n'ont commencé le travail que récemment, avec toutes les difficultés inhérentes à la présence partielle dans les établissements de nombre d'entre eux. Les personnels n'ont pas reçu de formation digne de ce nom puisqu'elle s'est résumée à quelques heures de visio-conférence voire à des webinaires. La constitution des jurys a été elle aussi problématique avec un seul des membres ayant enseigné la spécialité, avec une absence de grille d'évaluation chiffrée certes compensée par « l'objectivation du ressenti » des correcteurs selon l'expression d'un formateur ! L'absence de toute harmonisation a rajouté encore un caractère inégalitaire et local à cette épreuve !

Le cadrage de la préparation et du contenu de l'épreuve sont problématiques : pas d'heures d'enseignement spécifiquement dédiées, un flou des instructions sur les choix des sujets par les élèves et le lien artificiel à faire avec le projet d'orientation rendent compliquée l'évaluation même de la présentation orale,

Ce « Grand Oral » ne peut conduire qu'à avantager les élèves les « mieux dotés » et risque d'être le symbole même du caractère inégalitaire du nouveau baccalauréat ! Le SNES-FSU en demande la neutralisation.

P. Lebrun

Examens : la FSU dépose des alertes en CHSCT

Afin de dénoncer les conditions de correction et de passage des examens lors de cette session 2021, la FSU, sur initiative du SNES, a déposé une alerte en CHSCT. Les conditions de travail des personnels résultant des choix effectués génèrent de nombreux risques psycho-sociaux (RPS), bon nombre de collègues nous faisant part de leur stress, de leur angoisse et de leur épuisement professionnel.

Les correcteurs de philosophie se voient imposer des conditions de correction intolérable. Les correcteurs de lettres doivent cumuler la correction de l'écrit et le passage de l'oral sur la même période. Cela signifie que l'administration leur impose de corriger des copies le soir et la nuit après des journées harassantes passées à interroger des candidats à l'oral. A cela peuvent en outre s'ajouter des convocations pour participer aux jurys et aux épreuves de rattrapage de BTS ou la participation à l'évaluation du grand oral, épreuve maintenue quoi qu'il en coûte par le Ministre sans aucun cadrage.

De plus, les dysfonctionnements techniques ne permettent pas un travail serein des correcteurs et dégradent encore leurs conditions de travail. Par ailleurs, l'absence d'aménage-

ments du DNB et la non-prise en compte des conditions d'enseignement en collège (pleine jauge, jauge réduite, confinement, salle affectée à une classe...) ont généré à la fois fatigue et stress parmi les enseignants qui se sont démenés tout au long de l'année pour la réussite de leurs élèves. Enfin, il est inadmissible d'imposer à des enseignants en service partagé de poursuivre leurs cours, par exemple en collège, tout en étant de correction ou de jury de Bac ou de BTS.

Malgré nos alertes et la mobilisation des enseignants, en particulier de français pour l'EAF, reçus en audience au rectorat début juin avec les organisations syndicales SNES-FSU, SUD Education et FO, quasiment rien n'a été fait pour réduire la charge de travail des personnels.

C'est la raison pour laquelle, **le SNES et la FSU demandent que, dans le cadre des travaux du CHSCTA, il soit traité de l'organisation de la correction des examens** afin d'établir des préconisations pour prévenir le développement des RPS. La FSU a également déposé une **alerte en CHSCTM** sur ce sujet. L'organisation du travail doit être adaptée à la situation, ce n'est pas au travailleur de s'adapter à l'organisation et d'en subir les conséquences.

F. Claveau

Grenelle de l'Education

Concernant le « Grenelle » de JM Blanquer, dont le SNES-FSU n'attendait pas grand-chose, les conclusions rendues le 26 mai, sans jamais entendre la voix des personnels confirment que la « revalorisation historique » promise par le ministre restera un effet d'annonce, un de plus, de ce quinquennat. En effet, celle-ci ne concerne pas tous les personnels de l'Education nationale alors même qu'une revalorisation de tous les agents est nécessaire. Les annonces sur le métier relèvent soit de l'effet d'annonce décalé (en 2021, le ministère de l'Education nationale s'engage à dire « bonjour » en début de mail) soit de projets plus dangereux pour nos métiers.

La perspective de développement de hiérarchies intermédiaires en appui des personnels de direction, l'augmentation des heures supplémentaires, l'accroissement de l'autonomie des établissements, la formation hors temps de service, la rémunération au mérite, les remplacements au pied levé, laissent présager d'une dénaturaison profonde de nos métiers et d'une souffrance au travail accrue chez les personnels qui, après tant de mois d'efforts, n'ont clairement pas besoin de pressions sup-

plémentaires. C'est plutôt en réduisant les difficultés du quotidien (classes moins chargées, personnels médicaux et sociaux supplémentaires, personnels administratifs en nombre, répartition de la charge de travail dans les services,...) que l'on peut améliorer la qualité de vie au travail.

Le SNES-FSU revendique une réelle revalorisation, sans contreparties, qui passe par le dégel de la valeur du point d'indice, la reconstruction des grilles et la revalorisation immédiate notamment pour les débuts de carrière. Une revalorisation significative pour les contractuels, les AED et les AESH, qui ont été en première ligne pendant la pandémie, doit rapidement être engagée.

M. Bellaigue



Mutations, affectation des TZR, promotions

Muts intra, le SNES-FSU toujours à vos côtés !

Le mardi 22 juin, le rectorat informait, par mail, les demandeurs de mutation de leur résultat. Si conformément à la feuille de route RH académique issue du fiasco du Grenelle de l'Education, chaque message débutait par « Bonjour »... en revanche, aucune donnée sur les barres ou sur le vœu ayant permis l'affectation n'y figurait ! Les informations disponibles s'amenuisent donc encore par rapport à l'an dernier. Le mépris envers la profession s'accroît toujours plus et l'administration se complait dans l'opacité totale que lui autorise la disparition des CAP qui permettaient aux commissaires paritaires d'informer la profession avec précision et de garantir l'équité du mouvement.

Le SNES-FSU demande toujours l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique et ses militant.es sont toujours à vos côtés à l'image des périodes de formulation des vœux puis de vérification des barèmes au cours desquelles le SNES-FSU a conseillé et accompagné de nombreux collègues. Si plusieurs d'entre vous ont pu obtenir une affectation et en sont satisfaits, le nombre limité de postes disponibles suite aux suppressions ministérielles, fait qu'une fois de plus, dans de nombreuses disciplines, le mouvement a été très réduit dans notre académie.

Les collègues non mutés ou mutés en extension ont deux mois pour faire un recours, l'administration ne peut s'opposer à ce droit. Cette démarche passe par une application dédiée dénommée « valere ». Le SNES-FSU

met à disposition des modèles de recours à celles et ceux qui le solliciteront. Ces recours-types peuvent être adaptés à chaque situation individuelle. Après avoir mandaté la FSU, fédération à laquelle appartient le SNES, ils peuvent être déposés directement dans l'application. Un recours oblige le rectorat à vérifier votre affectation et à fournir au SNES-FSU des éléments sur celle-ci et donc de garantir le respect des règles communes du mouvement. Si une erreur a été faite, l'affectation devra être revue.

De même, si le résultat de votre mutation vous place dans une situation difficile, déposer une demande de révision d'affectation auprès des services est également possible. Faites parvenir à s3cle@sn.es.edu un double de toutes vos démarches.

Le SNES-FSU, syndicat majoritaire dans le second degré, fort de son expertise des questions de mouvement, est le plus à même de vous accompagner dans le dépôt d'un recours auprès de l'administration si vous n'êtes pas satisfait.e du résultat de votre participation au mouvement.

Chaque situation sera portée auprès des services du rectorat. Ne restez surtout pas isolé.e face à l'administration. **Contactez la section académique du SNES-FSU pour vous faire conseiller, accompagner et représenter tenez-la informée régulièrement afin que ses commissaires paritaires soient en capacité de vous défendre ! Le SNES-FSU est plus que jamais à vos côtés !**

M. Bellaigue, D. Bertrand

Promotions

Avancement d'échelon

La CAPA d'avancement d'échelon des certifiés s'est tenue vendredi 25 juin. Les collègues promus (30% des promouvables) ont un avis recteur « excellent » dans leur majorité ou « très satisfaisant ». Au 6^e échelon, 23 collègues ont été promus sur 77 promouvables ; au 8^e échelon, 33 collègues sur 112 promouvables. Voir compte-rendu ici : <https://clermont.snes.edu/Avancement-d-echelon-des-certifies-compte-rendu-de-la-CAPA-2621.html>

Hors classe

Les résultats pour l'accès à la hors-classe des certifiés, CPE et PsyEN ont été publiés le 9 juin sur I-Prof. 183 collègues retenus dans le tableau d'avancement seront promus à la hors-classe au 1^{er} septembre 2021 (+ 7 par rapport à l'an dernier). Voir article : <https://clermont.snes.edu/Hors-classe-des-certifies-CPE-PsyEN-2021-resultats-disponibles-sur-I-Prof.html>

Classe exceptionnelle

La DGRH a décidé de reporter à septembre la publication des opérations de promotion à la classe exceptionnelle suite à la décision du Conseil d'État concernant les conditions d'accès au vivier 1 nécessitant une réécriture de certains points des statuts.

F. Claveau

TZR : sans groupe de travail d'affectation, l'opacité s'installe

Le rectorat de Clermont procèdera aux **affectations des TZR en juillet**. Suite à la promulgation de la loi de transformation de la Fonction publique, dont le SNES et la FSU demandent l'abrogation, il n'y a plus de Groupes de Travail pendant lesquels les élus du personnel peuvent porter les revendications des TZR et vérifier, de manière collective, leurs affectations. Sans commission, sans la présence des élus pour faire prendre en compte les préférences, il n'existe aucune garantie **que le rectorat n'affecte pas selon « son bon vouloir »** ou celui des chefs d'établissement, sans tenir compte des barèmes et des situations individuelles, sans règles communes !

Important : la réforme de la formation des professeur.es va impacter les affectations des stagiaires qui devront être proches des « centres universitaires » à la rentrée ; des BMP (Blocs de Moyens Provisoires) proches de Clermont risquent donc ne plus pouvoir être disponibles pour les TZR ou les non-titulaires.

L'établissement de rattachement (RAD) est pérenne, il est l'établis-

sement de gestion pour tous les actes administratifs, individuels comme collectifs. Si un TZR a demandé un changement de RAD, ce dernier pourra être modifié si et seulement si un besoin existe dans les vœux émis. L'affectation se fait au plus près de l'établissement de rattachement en tenant compte des préférences et des moyens disponibles.

En tant que titulaire, l'administration ne peut, dans le cas d'une affectation à l'année (AFA) imposer plus de 2 HSA en prenant en compte la minoration de service éventuelle (services partagés sur 2 communes ou sur 3 établissements) et elle doit respecter les temps partiels et allègements de service.

Le SNES-FSU demande à chaque TZR de lui faire parvenir un double de ses préférences et de le mettre systématiquement en copie de ses échanges avec l'administration pour être en capacité d'intervenir (s3cle@sn.es.edu).

Si une affectation ne répondait pas à la règle ou était difficile, n'hésitez pas à nous contacter, par mail pendant les vacances scolaires. Nous vous accompagnerons dans toutes vos démarches et **nous ne vous laisserons pas seuls face à l'administration, nous sommes à vos côtés !**

M. Bellaigue



CPE : stage syndical jeudi 21 octobre 2021

Depuis mars 2020 et la succession de confinements et protocoles divers liés à la pandémie nous n'avons pas été en capacité d'organiser de stage syndical à destination de tous les CPE de l'académie. Malgré tout, vous êtes toujours plus nombreuses et nombreux à nous faire confiance. Cette situation sera rétablie pour 2021/2022 avec un premier **stage prévu le jeudi 21 octobre 2021**.

Le lieu vous sera communiqué à la rentrée. Un mail de rappel vous sera adressé dans la première quinzaine de septembre afin de vous permettre de faire votre **demande d'absence au moins 30 jours avant le début du stage**.

Le stage sera animé par **Philippe Leyrat**, responsable académique CPE et **Olivier Raluy**, secrétaire national de la catégorie. Nous ferons un point d'actualité tant locale que nationale. Plus que jamais la parole sera ouverte à toutes et tous, car après cette longue période marquée par l'isolement pour la plupart de nous, le besoin de se rencontrer et d'échanger est fondamental.

Toutes les thématiques liées à notre réalité quotidienne seront abordées (vie dans les établissements, formation, évaluation, mutations, promotions, nouvelles modalités de représentations, difficultés d'exercice, rapport avec l'administration...).

Cette réunion syndicale de formation est **ouverte à toutes et tous**, syndiqué.e.s et non syndiqué.e.s sympathisant.e.s.

Comptant sur votre présence en nombre pour ce moment d'échange, je vous souhaite de très bonnes vacances bien méritées et bon courage pour cette fin d'année scolaire si particulière.

P. Leyrat

PsyEN : le métier attaqué

Alors que l'année scolaire écoulée et la crise sanitaire auront à nouveau démontré le **rôle primordial des Psychologues dans l'Éducation Nationale**, les 10 postes de plus au concours cette année (5 pour les PsyEN EDA et 5 pour les PsyEN EDO) sont bien loin des besoins réels en recrutement pour nous permettre d'exercer sereinement toutes nos missions !

Dans l'académie de Clermont, les 4 PsyEN EDO entrants ne suffiront toujours pas à combler les postes restés vacants.

Par ailleurs, les attaques contre la profession continuent : le 10 juin dernier, les PsyEN se sont mobilisés à l'appel de la FSU avec tous les autres psychologues pour dénoncer le déni de leur professionnalité, la volonté d'encadrer leurs pratiques, de restreindre leur liberté dans le choix des approches et des outils pourtant inscrits dans le code de déontologie depuis son origine.

Externalisation des suivis, appauvrissement des services publics, gouvernance par le lobby médical, toutes les mesures prises ou en préparation vont dans le sens d'attaques contre la conception de notre métier et de nos missions.

La question de l'insuffisance des moyens des services publics faisait également partie des revendications, ainsi que l'urgence de recrutements et l'arrêt du recours systématique aux emplois précaires.

K. Bonnemoy

CAPA d'avancement d'échelon

Retrouvez sur notre site académique, rubrique « carrières, métiers, catégories » la déclaration des élu.es CPE du SNES-FSU à la CAPA d'avancement d'échelon qui s'est tenue vendredi 25 juin 2021.

AED : une année scolaire de luttes

Cette année scolaire aura été marquée par une **forte mobilisation des AED** pour de meilleures conditions de travail et un vrai salaire. Au-delà de la période de crise sanitaire durant laquelle les personnels de Vie scolaire ont été en première ligne et ont vu leurs conditions de travail se dégrader, les services de Vie scolaire restent largement sous-dotés et les conditions d'exercice des AED inacceptables : des contrats d'un an renouvelable dans une limite de 6 ans, salaires largement insuffisants, temps de formation insuffisant, etc.

Le SNES-FSU avec l'intersyndicale a porté leurs revendications bien légitimes : diminution du temps de travail, recrutement massif de postes supplémentaires, augmentation du temps de formation, augmentation de salaire, versement des primes REP et REP+ et de vraies perspectives d'avenir.

Au niveau académique, le SNES-FSU a obtenu un premier groupe de travail (le second ayant été acté au CTA du 22 juin). Si notre demande de pouvoir signer des contrats de 3 ans n'a pas été pleinement satisfaite, le rectorat s'est engagé à l'inscrire dans un guide spécifique qui sera élaboré prochainement. Notre demande de formation à la prise de poste dans chaque département de l'académie a reçu une réponse favorable.

Le SNES-FSU continue d'intervenir à tous les niveaux pour gagner une amélioration des conditions de travail et salariales des AED et un abondement des dotations qui demeurent insuffisantes au regard de la nécessité d'un encadrement suffisant des élèves. Le SNES-FSU demande la neutralisation des mois de confinement dans le décompte des 6 ans, limite réglementaire pour exercer le travail d'assistant d'éducation et que soit accordée une prolongation exceptionnelle d'un an pour les AED en fin de contrat qui en feraient la demande. La FSU a déposé un avis à ce sujet qui a été voté à l'unanimité.

Enfin, le SNES-FSU continue de dénoncer les pressions exercées sur certains AED (parfois des équipes entières), menacés de non-renouvellement de contrat ou sommés de renvoyer une lettre de motivation, de la part de certains chefs d'établissement.

F. Claveau - P. Leyrat



Non-titulaires : connaître ses droits et les faire respecter !



Pendant la crise sanitaire, le SNES de Clermont a conseillé les collègues et est intervenu auprès du rectorat pour que leurs droits soient respectés dans un contexte où il y avait autant de protocoles que d'établissements.

Les conditions de travail des contractuels se sont détériorées davantage avec la mise en application depuis le 01/01/2020 de la Loi de Transformation de la Fonction Publique qui accentue la précarité dans les conditions de travail et installe l'opacité dans la gestion des carrières des collègues. Voir article : <https://clermont.snes.edu/Loi-de-transformation-de-la-Fonction-Publique-Point-sur-les-contractuels.html>

Fidèle aux principes de la défense des intérêts collectifs, le SNES de Clermont a porté une attention particulière à la réévaluation indiciaire des collègues contractuels. Dans la même veine, le SNES a demandé une IMP pour les collègues en UPE2A, titulaires ou contractuels, qui remplissent les tâches de professeur principal. **La lutte se poursuit sur ce sujet notamment au niveau inter-académique.**

AESH : la mobilisation paie ! Victoire pour les AESH, victoire des syndicats de la FSU

L'appel à la mobilisation des AESH jeudi 3 mai 2021 a été, encore une fois, une réussite. Cette grève suivie par les personnels concernés, menée en solidarité par d'autres, a arraché ce jour une victoire – la moindre des choses : **que le calcul des salaires des AESH dans notre académie soit fait réglementairement !!!**

Il n'y a pas de petites victoires : gagner sur cette revendication, c'est un encouragement à poursuivre l'action contre les PIAL, pour un vrai salaire et un vrai statut !

L'AG tenue l'après-midi, salle Victor Hugo à Clermont, en présence des syndicats CGT, FO, FSU et SUD, a adopté sur proposition de la FSU le courrier suivant au recteur :

« L'Assemblée générale des AESH en grève Puy-de-Dôme/Allier réunie ce jeudi 3 mars 2021, avec les syndicats CGT, FO, FSU, SUD, et le Groupe aesh63, prend acte de la déclaration faite par les représentants du Rectorat à la délégation reçue ce jour, selon laquelle dans l'académie de Clermont-Ferrand comme en France un service d'AESH de 24h hebdomadaires représenterait une quotité de 62%, et non pas de 60%, ce qui signifie environ 15 euros de salaire net mensuel.

Cette décision résulte de la mobilisation des AESH, notamment du 8 avril à aujourd'hui, et n'appelle bien entendu aucune contrepartie.

Le SNES-FSU se félicite du camouflet infligé au gouvernement par le Conseil d'Etat en suspendant l'application de la réforme de l'assurance-chômage au 01/07/2021 qui pénaliserait aussi les personnels contractuels de l'Education nationale. En revanche, la FSU poursuit les actions pour obtenir l'abrogation de cette réforme chômage dont certains points relèvent de l'illégalité notamment le nouveau calcul des indemnités, la dégressivité des allocations, etc.

Comme pour la revalorisation et la prime informatique, le versement de la prime précarité est encore reporté au premier trimestre 2021/2022. Dans l'intervalle, la situation précaire des collègues en CDD s'accroît en attendant cette prime qui est une rustine et non une mesure satisfaisante de résorption de la précarité. Décidément, la communication est une chose mais la réalité sur le terrain en est une autre. A cet égard, **le SNES-FSU veillera à la régularisation avec effet rétroactif des indemnités de fin de contrat** de chaque collègue contractuel. Voir article : <https://clermont.snes.edu/Application-Reforme-Assurance-Chomage-Le-Conseil-d-Etat-la-retoque.html>

Dans l'académie de Clermont, **les méthodes du « néo-management » dans les GRETA-CFA** continuent de dévaloriser les collègues et leurs métiers. Dans le contexte de la création de la Grande Région AURA, le SNES-FSU dénonce la décision unilatérale de fusion des 8 GRETA de l'académie en un seul GRETA. Malgré les propos lénifiants du rectorat, il s'agit avant tout d'économiser des postes administratifs dans un premier temps avec, de plus, le risque de disparition de certains sites. Dans ces circonstances inquiétantes, **le SNES-FSU exige a minima la préservation de tous les emplois et le maintien de tous les sites.**

A. Faye, pour le secteur non-titulaires

Nous demandons à M. le Recteur de clarifier sans délais deux points qui en découlent :

- 1°) que la rétroactivité annoncée doit évidemment s'entendre comme remontant au 1° septembre 2019,
- 2°) que la rectification salariale annoncée s'applique du coup à toutes les quotités supérieures à 62% et proportionnellement à celles-ci. »

L'AG a également décidé la rédaction d'une lettre-type par laquelle chaque AESH peut demander son arriéré de salaire dû.

Elle appelle à des Assemblées générales au moment de la rentrée pour mettre les affectations et la mise en place des PIAL sous surveillance et sous pression.

I. Dyduch

Le résultat en chiffres : gain de 31€ brut en moyenne par mois (à retrouver sur notre site académique)

62% Soit 24 heures hebdomadaires et 984 heures annuelles							
Indice Majoré	IM 332	IM 334	IM 340	IM 346	IM 352	IM 358	IM 363
Salaires Bruts	964,57	970,38	987,81	1005,24	1022,67	1040,10	1054,63
Salaires Bruts avec 60%	933,45	939,07	955,94	972,81	989,68	1006,55	1020,61
Gain Brut en €	31,12	31,30	31,86	32,43	32,99	33,55	34,02

72% Soit 28 heures hebdomadaires et 1148 heures annuelles							
Indice Majoré	IM 332	IM 334	IM 340	IM 346	IM 352	IM 358	IM 363
Salaires Bruts	1120,14	1126,89	1147,13	1167,38	1187,62	1207,86	1224,73
Salaires Bruts avec 70%	1089,03	1095,59	1115,27	1134,95	1154,63	1174,31	1190,71
Gain Brut en €	31,12	31,30	31,86	32,43	32,99	33,55	34,02

82% Soit 32 heures hebdomadaires et 1312 heures annuelles							
Indice Majoré	IM 332	IM 334	IM 340	IM 346	IM 352	IM 358	IM 363
Salaires Bruts	1275,72	1283,40	1306,46	1329,51	1352,57	1375,62	1394,83
Salaires Bruts avec 80%	1244,60	1252,10	1274,59	1297,08	1319,58	1342,07	1360,81
Gain Brut en €	31,12	31,30	31,86	32,43	32,99	33,55	34,02

Une entrée dans le métier par la précarité

Etudiants contractuels en responsabilité : irresponsable !

La réforme de la formation initiale et des masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) va considérablement aggraver les conditions de formation et d'entrée dans le métier des étudiant.es, futurs enseignant.es ou CPE. Elle a en outre des conséquences sur l'organisation des établissements, le mouvement des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves.

Si les stagiaires mi-temps seront encore majoritaires à la rentrée 2021, **nos établissements vont accueillir des contractuel-es alternant-es, nouvelle catégorie d'enseignant.es ou de CPE créée par la réforme de la formation des maîtres.** Cette réforme déplace le concours en fin de 2e année de master MEEF et incite les étudiants qui y sont inscrits à prendre des classes en responsabilité sur un tiers de service. Ainsi, ces derniers, encore non lauréats des concours, non protégés par le statut de fonctionnaire, se verront confier des classes en pleine responsabilité avec un **contrat de 6 heures pour 660 euros nets.** Ils devront parallèlement réaliser un mémoire de recherche, valider les UE de leur master et préparer le concours : des objectifs difficiles à cumuler de front. **Le rectorat parviendra-t-il à recruter sur les 84 contrats prévus dans l'académie pour le second degré ?** La précarité étudiante aggravée par la crise sanitaire et le nouveau format du concours (qui intègre à l'oral une épreuve dite d'entretien professionnel) pourraient décider des jeunes à accepter de telles conditions...

Les établissements concernés auront fort à faire pour les accompagner et notamment les collègues chargés de leur tutorat pour une indemnité ridicule de 600 euros et sans décharge prévue.

Certain-es contractuel-es alternant-es pourraient abandonner en cours d'année pour prioriser la validation de leur Master et l'obtention du concours... D'autres pourraient donner la priorité à la prise en charge des classes au détriment de la réussite au concours.

Les CPE s'inscriront dans un cadre un peu différent avec un service à mi-temps sur les deux tiers de l'année : qui assurera leur remplacement le dernier tiers de l'année ?

C'est bien une politique d'économie de moyens qu'à travers cette réforme le ministère met en œuvre sur le dos des étudiant-es, des professeur-es et des élèves. Ces contrats d'alternance ne sont pas des dispositifs de formation, comme pourraient l'être des stages, mais bien **un levier de suppressions de postes** car l'année de fonctionnaire stagiaire s'effectuera ensuite sur un temps plein ! **Le SNES et la FSU demandent le retrait de cette réforme et a minima que ces étudiant-es ne soient pas utilisés comme moyens d'enseignement mais soient affectés en surnombre dans les établissements** (sur le service du tuteur ou de la tutrice).

D. Bertrand - F. Claveau



Protection sociale complémentaire : une fausse bonne idée !



Par la mise en œuvre d'une Protection Sociale Complémentaire imposée dans la Fonction publique, le gouvernement met encore un peu plus à mal les principes de solidarité collective et, à contrario, révèle toute sa pertinence au mandat FSU pour le «100% Sécu».

Le ministère de la Transformation de la Fonction publique a soumis à consultation des organisations syndicales une ordonnance qui ouvre des possibilités de financement par l'employeur de la complémentaire santé (la mutuelle). L'ordonnance stipule que les 5,5 millions d'agents de la Fonction publique devraient bénéficier d'ici à 2026 d'une protection sociale complémentaire (PSC) cofinancée par leur employeur à hauteur de 50% minimum afin de permettre aux fonctionnaires de bénéficier des mêmes niveaux de prise en charge de la mutuelle que, depuis 2016, dans le privé. À première vue, une telle mesure peut amener du pouvoir d'achat supplémentaire... Cependant, il faut bien cerner tous les enjeux de la mise en place des nouveaux mécanismes tels qu'envisagés par le gouvernement à travers cette ordonnance : revenir sur les évolutions antérieures est instructif pour comprendre les dangers que masque cette unique et restrictive présentation du projet. Une loi de juin 2013 a généralisé les contrats collectifs obligatoires d'assurance complémentaire pour les salariés du privé ; sa mise en œuvre, à partir de 2016, obligeant les employeurs privés à financer la couverture complémentaire de leurs salariés pour moitié au moins, ce qui n'est pas le cas pour l'État employeur [...]

Pour la FSU, le bilan que l'on peut tirer du précédent référencement de 2016 est extrêmement négatif. À l'exception de quelques rares ministères (comme aux Finances publiques), tous les autres ont imposé une mise en concurrence avec les assureurs privés (par exemple, MGEN et AXA dans l'Éducation nationale), un refus de la prévoyance et

un socle minimal de couverture dans les contrats collectifs. La réédition d'un tel scénario, dans le cadre d'un nouveau référencement, amplifierait de fait l'alignement de la Mutualité sur les pratiques assurantielles qui détruisent toutes les solidarités. Actifs et retraités de la FSU avaient dénoncé la loi de juin 2013 car elle ne pouvait qu'accentuer le glissement des remboursements de la Sécu vers les complémentaires, tout en renforçant la place des assureurs à but lucratif. On voit aujourd'hui que cette loi, qui exclut de fait les privés d'emploi, les inactifs et les retraités, a renforcé les inégalités en termes de couverture entre les salariés selon l'entreprise qui les emploie. **C'est pourquoi la FSU continue de refuser toute transposition au secteur public d'un dispositif de contrat obligatoire choisi et imposé par l'employeur [...]**

Extrait de l'article paru dans le bulletin des retraités des syndicats de la FSU 63 - M. Nouhen - M. Jacquot - M. Fillias

Futurs ou néo retraité.es : poursuivez votre adhésion au SNES-FSU pour défendre les droits des retraités et pensionnés.

Quelques exemples du rôle des retraités dans le SNES et la FSU : la FSU départementale siège dans des instances comme le Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) qui émet des avis et des recommandations sur tout ce qui concerne les personnes handicapées ou les personnes âgées en perte d'autonomie (création ou évolution d'établissements). Elle revendique avec le Groupe des 9, par exemple, une revalorisation des pensions, une loi « autonomie » conforme aux attentes des retraités...

Les retraités sont aussi présents dans les instances du SNES et de la FSU, construisent avec tous les syndiqués les revendications et participent aux mobilisations.

Répression anti-syndicale



Mercredi 16 juin : on était tous devant le rectorat de Clermont !

Environ 400 personnes étaient réunies devant le rectorat mercredi 16 juin en soutien aux militant.es syndicales et syndicaux condamné.es suite à l'action à Blaise Pascal. La section académique du SNES-FSU se félicite du succès de la mobilisation et tient à remercier, notamment, Sophie Vénétitay, secrétaire générale du SNES-FSU, tous les collègues et camarades des 4 départements de l'académie mais aussi les camarades de Lyon, de Grenoble, de Limoges, de Bordeaux, de la RP..., les camarades des autres syndicats de la FSU, ceux de la CGT, de SUD, de l'UNEF, de FO et du SNALC. La présence de toutes et tous prouve bien une chose : nous ne nous laisserons pas intimider !



Sophie Vénétitay
@SVenetitay

À Clermont-Ferrand, avec les camarades du @SNESClermont ici au micro, mais aussi le @SnesLyon @sneslimoges @SNESBordeaux et le Snes Grenoble pour dénoncer la répression antisyndicale qui frappe des militants mobilisés contre le #BacBlanquer



SNES-FSU Toulouse
@SNES_toulouse

Ce mercredi #16juin, veille du #BacBlanquer, nous sommes, par la pensée mais avec chaleur et amitié, en soutien de nos camarades du @SNESClermont notamment, poursuivis pour une action pacifique menée dans la lutte contre le #LycéeBlanquer. Soutenons-les en diffusant ce message !



Prise de parole lue par Marc Bellaigue

Merci à toutes et tous d'être là aujourd'hui pour soutenir les militantes syndicales et les militants syndicaux de Clermont condamné.es, d'être là pour contester cette tentative de mise au pas du mouvement social et montrer que nous ne cédon pas face à ces actes d'intimidation !

Janvier 2020, la contestation contre la réforme des retraites et des pensions bat son plein, avec de plus, dans l'Éducation une opposition grandissante aux réformes du lycée et du baccalauréat. Dans ce contexte politique tendu, l'intersyndicale Éducation du Puy de Dôme, en soutien aux collègues mobilisés contre les E3C, appelle le 18 janvier 2020 à un rassemblement devant le lycée Blaise Pascal à Clermont, qui réunira 200 personnes et sera fortement médiatisée localement comme nationalement. Un dépôt de plainte s'ensuit avec convocation au commissariat, menaces de sanction disciplinaire puis condamnation par le tribunal de certains responsables syndicaux, alors qu'aucune dégradation ni aucune violence n'ont été commises.

Cette condamnation, pour délit d'intrusion dans un établissement scolaire, en application de la loi 2010-21 du 2 mars 2010 (votée sous la présidence de Sarkozy), peut aller jusqu'à un an de prison et 7 500€ d'amende. Sous couvert d'une protection (illusoire) des élèves et personnels, cette loi vise bien, comme le montre cette condamnation, à entraver et criminaliser l'exercice du droit syndical et au-delà à museler toute contestation.

Le dépôt d'une plainte par l'administration, alors que, rappelons-le, aucune dégradation ni aucune violence n'ont été commises, résulte de la volonté d'écraser toute contestation et de faire des exemples, en tentant de faire lourdement condamner ces militants délibérément choisis pour leurs responsabilités syndicales. Il s'agissait ni plus ni moins de faire le procès politique de l'action syndicale, comme en sont victimes de trop nombreux autres camarades dans différents secteurs fortement mobilisés.

Le tribunal, prenant acte du « délit », mais jugeant dans le même temps de « la faible gravité des faits » condamne lesdits responsables

SNES-FSU Limoges @sneslimoges · 16 juin

Devant le rectorat de Clermont-Ferrand pour mo
faillie aux camarades du @SNESClermont intimid
violente contre la réforme du #LycéeBlanquer #B
@SNESF



SNES-FSU Bretagne
@SNES_Bretagne

Le SNES Bretagne apporte son soutien à nos camarades du @SNESClermont poursuivis pour une action syndicale pacifique menée dans la lutte contre le #LycéeBlanquer. La répression syndicale est incompatible avec une "Ecole de la confiance", impensable ds une république démocratique.

Le Paih Gwen @lepaihgwen1 · 16 juin

Soutien et solidarité avec nos camarades du @SNESClermont : toute réforme imposée par de la répression syndicale, de l'intimidation de la jeunesse et des forces de l'ordre devant les établissements scolaires est vouée à l'échec ! @SNESFSU



pour intrusion « dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre de l'établissement » ainsi qu'à verser des amendes allant de 200€ à 400€, l'inscription au casier judiciaire B2 étant automatique en cas de condamnation. Outre le scandale et le sentiment d'injustice que suscitent à juste titre ces poursuites, il s'agit-là d'un désaveu cinglant pour l'administration et pour l'Blanquer, déjà débouté par le Conseil d'Etat face aux collègues de Melles. Le ministre vexé que des enseignants contestent ses réformes et craignant une contagion de la contestation avait menacé, par médias interposés, ces militants de « sanctions exemplaires ». Mais, au final, qu'en reste-t-il ? Une piètre amende d'un côté. De l'autre, une opposition croissante à ses réformes et une impopularité grandissante ! En résumé, un ministre acculé à l'échec de sa stratégie de tension.

L'infamie de cette situation ne résulte pas tant de la condamnation à une amende mais avant tout de la qualification de cette action en délit, permise par les lois sécuritaires votées sous Sarkozy et aggravées depuis, et de l'arrogance d'un ministre refusant le dialogue et cherchant par tous les moyens à imposer sa volonté contre l'intérêt des élèves et des personnels !

Nous, militants syndicaux du SNES, engagés depuis toujours dans la défense des personnels, dans les combats pour les droits sociaux et sociétaux, restons déterminés, plus que jamais, à poursuivre le combat pour l'abrogation de ces lois scélérates qui sont les mâchoires de l'étau sécuritaire par lequel les gouvernements successifs tentent de briser toute contestation sociale. Ces tentatives, finalement vaines, votre présence le prouve, n'entament en rien les convictions des militants que nous sommes ni notre détermination ! Nous ne nous laisserons pas intimider !

Ni résignation, ni renoncement ! Tous ensemble, unis dans notre diversité, nous continuerons à mener les luttes pour une Ecole émancipatrice et égalitaire, pour la défense des personnels du Service public d'Education, pour une société qui organise les solidarités et l'égalité des droits, pour le progrès social.

On était tous à Blaise Pascal ! A très bientôt dans les luttes !

Le SNES-FSU dans l'académie

Qui fait quoi à la section académique (S3) ?

Section académique du SNES-FSU

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Permanences : du mardi au jeudi de 14 h à 17 h (ou sur rendez-vous)
Site : <https://clermont.snes.edu> Contact : s3cle@snes.edu
Réseaux sociaux : [Facebook](#), [Twitter](#), [Instagram](#)

Secrétaires académiques : F. CLAVEAU - M. BELLAIGUE

Secrétaires adjoints : C. CHARTRAIN LACOMBE - A. FAYE - P. LEYRAT

Trésoriers académiques : M. FLORIOT - X. GOURC

CATÉGORIES - CARRIÈRES - MUTATIONS

- **Mutations / Carrières** : M. BELLAIGUE, D. BERTRAND, C. CHARTRAIN LACOMBE
- **CPE** : P. LEYRAT
- **PSY-EN** : K. BONNEMOY
- **TZR** : M. BELLAIGUE
- **Stagiaires** : D. BERTRAND, C. CHARTRAIN LACOMBE, F. CLAVEAU
- **Professeurs documentalistes** : L. GOURC
- **Non-titulaires** : A. FAYE, P. BATUT
- **GRETA** : C. EHRARD
- **AESH / AED** : I. DYDUCH, F. CLAVEAU

NOS MÉTIERS

- **Lycées** : P. LEBRUN, X. GOURC, P. LEYRAT
- **Collèges** : C. CHARTRAIN LACOMBE, M. VEISZ
- **Commission académique des LV** : F. CLAVEAU, A. FAYE
- **ASH, inclusion scolaire** : I. DYDUCH, X. GOURC
- **Retraités** : M. FILLIAS, M. NOUHEN, M. JACQUOT

Le secrétariat académique du SNES-FSU a été renouvelé suite aux élections internes. Nous vous remercions pour votre confiance et saluons les militants qui quittent leurs responsabilités ou en prennent d'autres, en particulier Patrick Lebrun qui continuera de militer au secteur lycée et s'investira désormais dans la FSU 63, ainsi que Claude Delétang qui reste membre de la commission administrative académique (CAA) du SNES-FSU. Merci à eux pour leur engagement au service de la profession, pour les combats menés sans relâche dans l'intérêt des personnels et du Service public d'éducation. Les équipes se renouvellent mais les luttes continuent !

Les sections départementales (S2)

S2 ALLIER

42 rue du progrès 03000 Moulins
Téléphone : 06 32 15 36 80
E-mail : snes03@wanadoo.fr
Site départemental : snes03.wordpress.com

S2 CANTAL

Maison des syndicats
7 place de la Paix 15000 Aurillac
Téléphone : 04 71 64 00 17
E-mail : fsu15@fsu.fr

S2 HAUTE-LOIRE

Maison des syndicats
4 rue de la Passerelle 43000 Le Puy en Velay
Téléphone : 04 71 04 07 09
E-mail : s2043@clermont.snes.edu

COMITÉS TECHNIQUES

- **CT académique (CTA)** : P. LEBRUN, F. CLAVEAU

COMITÉS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ - CONDITIONS DE TRAVAIL

- **CHSCT académique (CHSCTA)** : M. BELLAIGUE

Elections internes 2021 : une équipe renforcée !

La section académique vous remercie sincèrement pour votre participation à ces élections malgré un contexte compliqué.

CA et bureau académique 2021 : (39,44 % de participation)

Listes	%	Nombre d'élus CA	Nombre d'élus BA
UA + EE	88,57%	23	10
Front unique	11,43%	2	1
TOTAL		25	11

Rapport d'activité académique : (approuvé à 84,14 %)

Pour	84,14 %
Contre	6,52 %
Abstention	9,35 %



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE - SNES-FSU
Section académique de Clermont - 29 rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 36 01 67 - Fax : 04 73 36 07 77 - e-mail : s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>
Publication de la section académique du SNES-FSU - CPPAP 0623 S 05602
Directeur de la publication : Patrick LEBRUN
Prix au numéro : 0,70€ - Abonnement annuel : 11,60€ (suppléments inclus)
Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNES-FSU
Conformément à la loi du 08.01.1978, vous pouvez avoir accès aux
informations qui vous concernent ou les faire effacer en vous adressant au SNES-FSU

